

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION  
DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYDELON DU 4 NOVEMBRE 2020  
À 19H00  
À la CCCE  
(2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom)  
LE COMITÉ SYNDICAL,  
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 15  
Membre ayant donné procuration : 0  
Membres absents excusés : 5

L'an deux-mille-vingt le quatre novembre 2020 à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le vingt-neuf octobre 2020, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h12.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THIONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. ZIEGLER Damien,  
Mme BUHAJEZUK Christelle, Mme VACCA Agnès, M. LUCCHINI Marc  
et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François,  
M. CORAZZA Hervé, M. STEICHEN Christian,  
Mme FRIEDMANN Laurene et M. ANTOINE Marc (il a suppléé M. DICK  
Rémy)

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et M. FADI  
Hassan

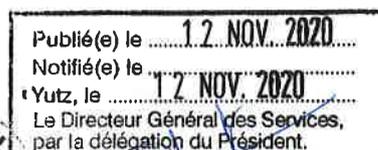
**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. MELEO Guy et M. LOUIS Jean-Charles (durant la délibération n°2020-32)

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. JURCZAK Serge



**Stéphanie SIEBERT**

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

M. TINNES Jean-Paul et M. GLODEN Roland

Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe est arrivée à 19h15 pendant le préambule et a participé au vote de chaque délibération.

M. LCUIS Jean-Charles a quitté la salle à 20h43 et n'a pas participé au vote de la délibération n°2020-32 relative à la décision modificative n° 1. Il est revenu au sein de l'assemblée après le vote de cette délibération.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme FRIEDMANN Laurène (communauté d'agglomération du Val de Fensch).

Affiché au siège du SYDELON le : **12 NOV. 2020**

## ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération n°2020-25	Installation d'un délégué syndical suppléant de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch
Décisions du Président	
Délibération n°2020-26	Adoption des procès-verbaux des comités syndicaux du SYDELON du 11 mars 2020 et du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-27	Adoption du règlement intérieur du comité syndical du SYDELON
Délibération n°2020-28	Élection des délégués syndicaux au sein des commissions consultatives
Délibération n°2020-29	Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
Délibération n°2020-30	Régularisation des participations 2019 des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés
Délibération n°2020-31	Versement des recettes liées à la valorisation
Délibération n°2020-32	Décision modificative n° 1
Divers	

## **Délibération n°2020-25**

**Objet : Installation d'un délégué syndical suppléant de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch**

Le comité syndical :

- **installe** M. ANTOINE Marc en tant que délégué syndical suppléant de la communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du comité syndical du SYDELON.

## **Décisions du Président**

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2020 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

### **DÉCISION N°2020-13**

**le 7 octobre 2020**

**DÉCIDE** : d'accepter et de signer l'avenant n°1 au marché de prestations de nettoyage des locaux du SYDELON avec la société OMS Synergie Est.

**DÉCIDE** : de valider les conditions financières de cet avenant n°1.  
Les crédits sont inscrits au budget.

### **DÉCISION N°2020-14**

**le 7 octobre 2020**

**DÉCIDE** : d'accepter et de signer l'avenant n°2 au marché de prestations de transport et mise à disposition des contenants des déchets issus des déchèteries du SYDELON avec la société CITRAVAL SAS.

**DÉCIDE** : de valider les conditions financières de cet avenant n°2.  
Les crédits sont inscrits au budget.

### **DÉCISION N°2020-15**

**le 7 octobre 2020**

**DÉCIDE** : d'accepter et de signer l'offre de la société ORANGE Business Services – Orange Lease, sis 100-110 Esplanade du Général de Gaulle à LA DEFENSE, pour la location de 5 postes e-diatonis CE dont 1 standard téléphonique, pour un loyer mensuel de 105,73 € HT comprenant la maintenance.

**DÉCIDE** : l'exécution des prestations débutera à compter du 9 octobre 2020 pour une durée de 63 (soixante-trois) mois. Le contrat n'est pas reconductible.

**DÉCIDE** : de fixer les coûts de la location, maintenance pendant toute la durée du contrat soit sur 63 (soixante-trois) mois.  
Les crédits sont inscrits au budget.

### **Délibération n°2020-26**

**Objet : Adoption des procès-verbaux des comités syndicaux du SYDELON du 11 mars 2020 et du 23 septembre 2020**

Le comité syndical :

- **adopte** les procès-verbaux des comités syndicaux du SYDELON du 11 mars 2020 et du 23 septembre 2020.

### **Délibération n°2020-27**

**Objet : Adoption du règlement intérieur du comité syndical du SYDELON**

Le comité syndical :

- **adopte** le règlement intérieur du SYDELON.

### **Délibération n°2020-28**

**Objet : Élection des délégués syndicaux au sein des commissions consultatives**

Le comité syndical :

- **élit** les membres des commissions consultatives, ci-après désignés :

#### **Commission n°1 : Prévention et mise en place d'une filière de biodéchets sur le territoire**

Présidée par Mme Patricia RENAUX ; M. Rémy DICK ; Mme. Marie- Marthe DUTTA GUPTA ; M. Jean-Marie COLIN ; Mme Christelle BUHAJEZUK et Mme Agnès VACCA.

#### **Commission n°2 : Suivi du projet de recyclerie et du centre de transfert**

Présidée par M. Jean-François MEDVES, Mme Christelle BUHAJEZUK ; M. Jean-Charles LOUIS ; M. Marc LUCCHINI ; M. Christian STEICHEN ; M. Hervé CORAZZA et Mme Patricia RENAUX.

#### **Commission n°3 : Élargissement du périmètre et suivi du projet de centre de tri en coopération territoriale**

Présidée par M. Jean-Paul TINNES ; M. Roland GLODEN ; M. Jean-François MEDVES ; M. Jean-Charles LOUIS ; M. Jean-Marie MELLET et M. Xavier DE LAZZER.

#### **Commission n°4 : Finances**

Présidée par M. Xavier DE LAZZER ; M. Rémy DICK ; Mme Lucie KOCEVAR, M. Hassan FADI et M. Jean-Paul TINNES.

## Commission n°5 : Étude du développement de nouvelles filières pour les déchèteries

Présidée par Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA ; M. Rémy DICK ; M. Jean-Charles LOUIS ; M. Christian STEICHEN ; M. Damien ZIEGLER ; M. Hassan FADI ; M. Jean-Marie COLIN et M. Antoine FOSSO.

### **Délibération n°2020-29**

#### **Objet : Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

Le comité syndical :

- **décide** la constitution de la commission consultative des services publics locaux qui sera présidée par le Président du SYDELON ou son représentant;
- **fixe** la composition de cette commission comme ci-dessous :
  - M. Xavier DE LAZZER,
  - M. Jean-François MEDVES,
  - Mme Agnès VACCA,
  - Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.
- **invite** à participer à cette commission les associations mentionnées ci-après :
  - Effervescence (à Zoufftgen),
  - Régie Services Uckange (à Uckange),
  - Les Acteurs Anti Gaspi (à Thionville).

**Objet : Régularisation des participations 2019 des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés**

Le comité syndical :

- **régularise** la participation 2019 des structures membres, liée aux prestations de traitement, tri, et transport des déchets ménagers et assimilés telle que décrite dans le tableau ci-dessous.

<b>Membres</b>	<b>Prévisions : Appel à participation 2019 (TTC)</b>	<b>Réalisés : Factures 2019 (TTC)</b>	<b>Montant de la régularisation à effectuer ou à percevoir par le SYDELON : Participation - Factures (TTC)</b>
CAPFT	4 993 000,00 €	4 964 130,66 €	+ 28 869,34 €
CAVF	4 421 000,00 €	4 460 791,39 €	-39 791,39 €
CCCE	1 579 000,00 €	1 530 830,76 €	+ 48 169,24 €
CCB3F	621 000,00 €	661 381,63 €	-40 381,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 614 000,00 €</b>	<b>11 617 134,44 €</b>	<b>-3 134,44 €</b>

**Délibération n°2020-31****Objet Versement des recettes liées à la valorisation**

Le comité syndical :

- **décide** le versement des recettes liées à la valorisation du papier, de la ferraille, des cartons et des batteries telles que décrites dans le tableau ci-dessus.

**Délibération n°2020-32****Objet : Décision modificative n° 1**

Le comité syndical :

- **vote** les crédits de la décision modificative n° 1 selon le tableau ci-dessus

SECTION DE FONCTIONNEMENT en HT					
DEPENSES					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2020	DM n°1	BP+DM
67	673	Titres annulés	431 800,00 €	+ 72 885,00 €	504 685,00 €
<b>Total DM n°1</b>				<b>+ 72 885,00 €</b>	
RECETTES					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2020	DM n°1	BP+DM
74	74758	Dotations et participations autres groupement	12 470 499,57 €	+ 72 885,00 €	12 543 384,57 €
<b>Total DM n°1</b>				<b>+ 72 885,00 €</b>	

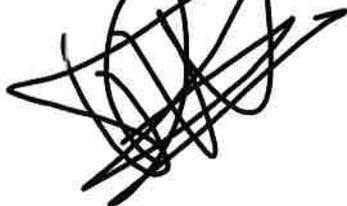
**Pour la section de fonctionnement :***En dépenses* : - Les dépenses de fonctionnement (chapitre 67).*En recettes* : - Les recettes de fonctionnement (chapitre 74).

SECTION D'INVESTISSEMENT en HT					
DEPENSES					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2020	DM n°1	BP+DM
23	2315	Installations, matériels et outillage techniques	241 402,26 €	-4 821,18 €	236 581,08 €
<b>Total DM n°1</b>				<b>-4 821,18 €</b>	
RECETTES					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2020	DM n°1	BP+DM
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	237 964,16 €	-4 821,18 €	233 142,98 €
<b>Total DM n°1</b>				<b>-4 821,18 €</b>	

Divers

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h47.

La secrétaire de séance  
Laurène FRIEDMANN



Yutz, le 12 NOV. 2020

Le Président  
Michel PAVUET

